

3- Salubrité de l'environnement

- Eviter de partager du matériel ou des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication....)
- Retirer les objets non essentiels des aires communes (revues, journaux, bibelots)
- Nettoyer et désinfecter les surfaces les plus fréquemment touchées (poignées des portes , boutons d'ascenseur, interrupteurs de lumière, robinets d'eau, rampes d'escaliers, toilettes, claviers des ordinateurs, souris)
- Nettoyer et désinfecter les lieux d'accueil des visiteurs au moins toutes les 4 heures

4- Ventilations des locaux

- Aérer régulièrement les locaux (bureaux et salles de classe) en ouvrant les fenêtres et les portes au moins deux fois par séance de travail
- Garder, si possible, des sources d'aération naturelles ouvertes telles que les fenêtres
- Assurer le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes de ventilation

III- ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- Appeler les étudiants à respecter toutes les mesures préventives formulées dans le présent protocole sanitaire
- Limiter le nombre d'étudiants dans chaque salle de classe en respectant la distance de sécurité : à titre d'exemple, une salle de 50 m² doit accueillir un maximum de 15 étudiants
- Pour les amphithéâtres, prévoir un saut d'un siège de chaque côté et deux rangées vides, une en avant et une en arrière
- Si besoin, répartir l'effectif des classes nombreuses sur plus d'une salle de classe aussi bien pendant les séances d'enseignement que lors des épreuves d'examen
- Eviter de distribuer les documents aux étudiants de main en main et favoriser le self-service ; exemple : déposer un document ou un objet sur une surface où l'étudiant peut le récupérer
- Interdire les rassemblements de plus de 3 étudiants à l'extérieur des salles de classe en respectant toujours la distance de sécurité de 1 mètre



Le Directeur
Mohamed DAMAK